

PARIS RECRUTE

350 Auxiliaires de Puériculture (H/F)

Au sein de la Direction des Familles et de la Petite Enfance, qui compte plus de 400 structures offrant 20 000 places d'accueil, vous assurez la prise en charge et l'accueil des petits parisiens, la mise en œuvre du projet éducatif et des relations avec les parents.

Vos principales missions :

- Prendre en charge les enfants et répondre à leurs besoins fondamentaux en favorisant leur bien-être physique, affectif, psychomoteur et relationnel dans un cadre sécurisé
- Participer au projet éducatif de l'établissement
- Informer les parents du déroulement de la journée de leur(s) enfant(s)

Le temps de travail et les horaires :

7h42 par jour, avec 25 jours de congés annuels, 2 jours de congés de fractionnement et 31 jours de RTT
En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h ou se terminer à 18h30.

Rémunération brute : environ 2 060 € en début de carrière

Travailler à la Ville de Paris, c'est adhérer aux valeurs du service public et donner du sens à votre vie professionnelle. C'est rejoindre une collectivité qui emploie 55 000 agents dans 330 corps de métiers et vous propose des opportunités de carrière, de formation et de mobilité.

Inscriptions au concours
du 13 juin
au 9 septembre 2022

Concours
Auxiliaire de Puériculture (H/F)
(catégorie B)
Épreuves en octobre 2022

PROFIL

- Être titulaire, au plus tard à la date des premières épreuves, du diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Capacité d'écoute et de communication
- Polyvalence
- Rigueur

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

